

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MISSION PERMANENTE
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
A GENEVE



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
البعثة الدائمة لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية في جنيف

شرف - اخاء - عدالة

Honneur-Fraternité-Justice

DECLARATION DEVANT LA QUATRIEME ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANFERT DES MINES ANTIPERSONNEL

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la Présidence de la 4eme Assemblée des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

La présence de notre délégation à cette Conférence des Etats Parties témoigne de l'engagement de notre pays dans la dynamique internationale lancée par l'adoption de cette Convention et démontre la détermination de notre gouvernement à participer à cette œuvre humanitaire.

Monsieur le Président,

Conscient de la portée historique de la Convention d'Ottawa, mon pays a signé celle-ci dès le 03 décembre 1997.

Si la ratification de cette Convention n'est intervenu que le 21 juillet 2000, les mesures d'application qui en ont découlé ont largement contribué à combler ce retard.

Outre la création le 22 juillet 2002 d'une Commission nationale pour l'application de ce traité et l'élaboration et la transmission du 2eme rapport de transparence en juin 2002, des actions concrètes ont été engagées pour détruire l'ensemble des stocks de mines antipersonnel existants dans notre pays.

L'élaboration d'une législation nationale d'interdiction des mines antipersonnel est en cours d'achèvement et viendra renforcer et compléter le dispositif mis en œuvre pour l'éradication complète des mines de tout le territoire mauritanien à l'horizon 2011.

Monsieur le Président,

Avant de vous présenter notre expérience dans le déminage humanitaire, je voudrais vous donner un bref aperçu sur la situation des mines dans notre pays.

Le Nord du territoire national qui fut, une décennie durant, un champ de bataille lors du conflit du Sahara Occidental, a fait l'objet d'opérations de minage généralement effectuées dans l'anarchie.

Ce champ de bataille renferme également des milliers de projectiles non explosés qui, avec le temps et l'évolution climatique, se sont trouvés ensevelis ou enfouis et donc difficilement détectables. Compte tenu de la mobilité des populations généralement nomades, de l'importance des zones infectées et de leur enclavement, les dégâts humains et matériels engendrés par l'explosion des mines ou des autres projectiles sont considérables et graves pour les populations. Le cheptel a été également durement touché. Pour comprendre la gravité de cette situation, il est important de rappeler que les zones Nord du territoire national constituent un pôle de développement pluridimensionnel. En plus des activités pastorales essentielles dans ces zones, le Nord est aussi le terrain de prédilection des chercheurs dans des domaines aussi variés que les mines, les ressources hydrauliques, énergétiques et minières ainsi que pour la préservation du milieu naturel.

L'existence de sites historiques dans ces zones et les activités touristiques rendent nécessaire et urgente la dépollution de celles-ci. Toutefois la configuration des terrains infectés et la modestie des moyens rendent cette tâche particulièrement difficile.

En effet, l'ensablement, l'instabilité des sols et l'absence de repères constituent d'énormes difficultés pour la localisation et la neutralisation des mines. Malgré ces difficultés, tout autant liées à la situation des mines sur le terrain qu'aux moyens insuffisants et rudimentaires mis en œuvre, des efforts considérables ont été entrepris pour assurer annuellement 2 à 3 missions de déminage qui ont permis de dépouiller ces zones et de sécuriser les populations. Le travail qui reste à effectuer est encore très important mais il pourrait être facilité si les équipes de déminages engagées étaient mieux protégées et disposaient de matériels modernes et performants.

Monsieur le Président,

En 2000, la Mauritanie a bénéficié d'une assistance du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique – que je remercie vivement – pour la mise en place d'un Programme de déminage humanitaire. Ce Programme a permis, en très peu de temps, de parvenir à des résultats encourageants.

L'objectif principal du Programme de déminage humanitaire est de créer des capacités nationales ayant l'expertise nécessaire au déminage et à la dépollution des zones affectées dans le pays (Adrar, Tiris Zemour et Dakhlet Nouadhibou) afin de garantir à nos populations la sécurité indispensable au développement des activités socio-économiques dans un espace de plus de 310.000 km².

La mise en œuvre de ce Programme a notamment permis la création d'un Bureau national de Déminage humanitaire, la formation de 104 démineurs selon les normes standards sur les techniques de déminage humanitaire, la formation de 08 secouristes ainsi que celle de 06 instructeurs sur les techniques de déminage et de 06 autres pour la prise en compte de l'action de sensibilisation.

Les opérations de déminage et de sensibilisation déjà réalisées depuis la mise en place de ce Programme ont abouti au déminage de 141 ha et 202 km de route dépolluées. Le résultat le plus important atteint par ce Programme est incontestablement l'identification et le balisage, avec des moyens modestes, de nombreux champs de mines.

Il faut ajouter à ces actions les importantes tâches de sensibilisation accomplies en accompagnement de ces opérations de déminage et de dépollution comme la confection de 100 panneaux de sensibilisation de 2 x 3m et de 1200 posters ainsi que la distribution de 36.000 brochures aux établissements scolaires.

Pour compléter ce dispositif d'information et de sensibilisation, le Bureau national de Déminage humanitaire a organisé, avec l'assistance de l'UNICEF, la formation de 40 animateurs à Zouératt. Il a également mis en place un site WEB qui permet aux internautes de disposer de toutes les informations nécessaires à la compréhension de la situation des mines en Mauritanie (www.demining.mr).

Le Canada a également soutenu nos efforts de sensibilisation à travers le financement d'une Mission d'évaluation effectuée par l'ONG Mine Advisory Group (MAG). Le Gouvernement Suisse a, pour sa part, financé la formation d'officiers mauritaniens sur les méthodes de gestion et de destruction des stocks.

Toutefois des difficultés importantes persistent et elles ne pourront être surmontées sans le soutien de la Communauté internationale.

En effet, la Mauritanie envisage à l'horizon 2011 de se débarrasser de toutes les mines et projectiles non explosés conformément à sa stratégie et au plan d'action tri-annuel qui en découle.

Ces objectifs sont certes ambitieux mais l'urgence et la gravité de la situation des mines dans notre pays nous imposent d'œuvrer activement à leur réalisation. Toutefois nous sommes conscients qu'une action isolée de déminage ne peut avoir des résultats significatifs. C'est pourquoi il incombe à cette Conférence d'engager les Pays donateurs et les Organisations intergouvernementales et non gouvernementales, dans un élan de solidarité, à prendre des dispositions concrètes afin que notre planète soit débarrassée des engins meurtriers que constituent les mines. L'éradication complète des mines de notre monde constitue à la fois un enjeu de développement et un défi qu'il nous faudra relever ensemble.

En effet la plupart des Etats n'ont pas les moyens d'accomplir à eux seuls cette tâche de déminage. Aussi est-il urgent et nécessaire d'inscrire le combat contre les mines dans le cadre d'une stratégie globale dont les axes majeurs seraient une meilleure coordination des efforts, un fructueux échange d'informations et un appui technique substantiel.

Je vous remercie.